

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU PAYS DE LOURDES ET DES VALLEES DES GAVES

### Suite à la crue du 7 septembre 2024 en vallées des Gaves

Référence : N2024-32

Affaire suivie par : Valérie PALLUT - directrice

Dans le cadre de sa compétence pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations, les équipes du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) sont mobilisées dans le cadre des intempéries.

Quelques jours avant, l'évènement pluvieux du mardi 3 septembre avait déjà nécessité une intervention du PLVG pour sécuriser une habitation sur le secteur de Cheust (vallée de Castelloubon).

Alors que les niveaux des cours d'eau étaient déjà hauts et les sols saturés par les pluies antérieures, s'est déroulé ce week-end, dans la nuit du 6 et 7 septembre, un évènement climatique conséquent avec des précipitations exceptionnelles localisées sur la crête frontière (au moins 180 mm de pluie en 24h). Les dommages les plus importants ont été observés sur la commune de Gavarnie-Gèdre.

Le PLVG a alors fait monter une pelle mécanique sur le secteur d'Héas dès samedi 7 septembre grâce à son marché d'urgence avec l'entreprise Colas. Des travaux d'abaissement du risque ont ainsi pu être engagés immédiatement pour contenir le Gave d'Héas et mettre en sécurité des habitations sur le secteur d'Héas jusqu'au mardi 10 septembre.



Les travaux d'abaissement du risque se sont prolongés et sont en cours de réalisation sur Gèdre avec l'intervention de deux pelles mécaniques et d'un tracteur-benne entre mercredi 11 et vendredi 13 septembre.



En parallèle et depuis le début de la semaine, l'heure est au diagnostic à l'échelle du territoire : secteur d'Héas, bien-sûr, mais aussi plus à l'aval puisque l'onde de crue a également touché l'ensemble du Gave de Pau. Les équipes opèrent des vols drones et réalisent des visites de terrain pour évaluer les dommages et définir les projets potentiels de travaux pour la sécurisation des personnes. Toutes ces actions sont réalisées en collaboration avec les acteurs du territoire (l'Etat, le Département, les communes, les intercommunalités, ...).

